



**Aide au dépôt de dossier MAEC API - Amélioration du
potentiel polinisateur des abeilles**

Ce guide complète le « Guide d'utilisation du portail de dépôt des aides Europe – Aiden ».

Il permet au porteur de projet de prendre connaissances des particularités liées à la MAEC API et ainsi pouvoir déposer sa demande d'aide avec le plus de précisions possibles.

FEADER - MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles : Critères d'éligibilité

[Partager votre demande](#)

1 2 3 4 5
Préambule Critères d'éligibilité Vos coordonnées Votre projet Récapitulatif

Critères d'éligibilité

Précédent Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Le siège de votre exploitation se situe-t-il en Bretagne ? * Oui Non

Vous engagez au minimum 72 colonies pour 3 emplacements * Oui Non

Les colonies engagées et leurs emplacements ont fait l'objet d'une déclaration annuelle de détention et d'emplacement de ruches auprès de l'autorité compétente (www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) * Oui Non

Votre exploitation se situe-t-elle dans une des catégories suivantes : Exploitation individuelle ou EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) ou GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ou SARL (Société à Responsabilité Limitée) ou SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) * Oui Non

Précédent Suivant

1 2 3 4 5
Préambule Critères d'éligibilité Vos coordonnées Votre projet Récapitulatif

Votre projet

Précédent Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

● Localisation(s) du dossier

Indiquez la commune où est situé le siège de votre exploitation. La commune doit être située en Bretagne.

Zone géographique * Localisation : Département / Commune

Localisations * Recherche

Dans le cas d'un entrepreneur individuel :

● Le demandeur

● Critères d'éligibilité

Vous êtes affilié à la MSA pour votre propre compte ? *
Ce champ est obligatoire.

Avez-vous moins de 67 ans ? * Oui Non
Si plus de 67 ans, vous n'êtes pas éligible

Dans le cas d'une entreprise :

● Le demandeur

● Critères d'éligibilité

Le gérant ou l'un des associés au moins de la société doit être affilié à la MSA pour son propre compte à titre principal ou secondaire et être âgé de moins de 67 ans * Oui Non

Indiquez le prénom et le nom de cette personne *

Cette personne est affilié à la MSA pour son propre compte ? *

Caractéristiques de l'exploitation :

● Caractéristiques de l'exploitation

● Descriptif de l'exploitation

Orientation technico-économique principale de l'exploitation *

SAU de l'exploitation au jour de la demande d'aide * ha
Saisir la surface de votre dernière déclaration PAC

Le siège de votre exploitation ou 3 ha au moins de vos surfaces sont situés sur un Bassin Versant Algues Vertes * Oui Non

Numéro Pacage
Si vous en avez un, il s'agit de l'identifiant TelePAC

AB - Votre entreprise est engagée dans un mode de production en agriculture biologique, ou en phase de conversion * Oui Non

JA - Le gérant ou l'un au moins des associés de la société a obtenu un accusé de recevabilité pour sa demande d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA), ou une décision d'attribution des aides à l'installation ou un certificat de conformité de son projet d'installation, pour lequel la période d'engagement n'est pas encore achevée * Oui Non

SIQO - Votre entreprise est engagée dans une démarche SIQO autre que Agriculture biologique (label rouge, AOC, AOP, IGP, STG) à la date de dépôt de la présente demande d'aide * Oui Non

● Informations sur le projet

● Type de MAEC API

Combien de colonies engagez-vous (ruches et ruchettes de production de miel uniquement) ? *

colonies

L'engagement doit porter au minimum sur 72 colonies et au maximum 550 colonies, sauf pour les GAEC où le maximum est de 1 100 colonies.

Combien d'emplacements engagez-vous dans le respect du cahier des charges ? *

Ce chiffre doit être supérieur ou égal au nombre minimal d'emplacements calculé ci-dessous

Nombre d'emplacements minimal pour respecter le cahier des charges MAEC API **8 emplacements**

● Période de réalisation

Date de début *

Sélectionnez la date qui se situe dans l'année du dépôt de votre demande

Date de fin **14/05/2026**

● Aides publiques sollicitées

Montant sollicité **4000 €**

[Précédent](#) [Enregistrer](#) [Suivant](#)

Commenté [PG1]: « Attention : En cas de correction de votre déclaration dans le téléservice, veuillez à réinitialiser tous les champs concernés (espèce, race et nombre d'animaux demandés) avant de passer à la fenêtre suivante.

Par exemple, si vous aviez d'abord sélectionné des équins et des bovins, mais que vous ne souhaitez finalement déclarer que des bovins, vous devez supprimer toutes les informations relatives aux équins avant de finaliser votre déclaration

● Engagements liés au dispositif MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles

● Je m'engage :

Détenir en permanence un nombre de colonies au moins égal au nombre de colonies engagées. *

Respecter un nombre d'emplacements supplémentaire par tranche de 24 colonies engagées (3 emplacements minimum entre 72 et 95 colonies, 4 emplacements entre 96 et 119 colonies...) *

Respecter un nombre minimal de 12 colonies engagées sur chaque emplacement. *

Respecter une durée minimale d'occupation de 3 semaines sur chaque emplacement (entre les mois d'avril et d'octobre) *

Respecter une distance minimale de 1 000 mètres entre 2 emplacements. *

Tenir un registre d'élevage précisant les éléments suivants : identifiant NAPI, numéro pacage, identité du bénéficiaire (raison sociale et SIRET), nombre de colonies total, nombre de colonies engagées (ruches et ruchettes de production de miel), par emplacement : localisation (commune et adresse/lieu-dit), nombre de colonies, durée de présence des colonies (dates arrivée et de départ) *

A faire ma déclaration Télépac en indiquant que je demande une MAEC API *

Pour rappel, en plus de votre déclaration AIDEN sur le site de la Région Bretagne, vous devez réaliser une déclaration sur le site TéléPAC au moment de la déclaration annuelle (entre le 01/04 et le 15/05) et cocher la case indiquant que vous réalisez une demande d'aide auprès de la Région.

Avoir réalisé ma déclaration de détention et d'emplacements de ruches sur le site en ligne du ministère en charge de l'agriculture : <https://mesdemarches-agriculture.gouv.fr> *

• Engagements généraux

• Je déclare :

Ne pas avoir obtenu ou sollicité pour ce projet une aide autre que celles qui sont mentionnées dans ma demande *

Je déclare

Etre informé.e de l'existence d'un régime de réduction de l'aide et de sanction en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, ainsi que des risques que j'encours en cas de fraude. Ces éléments sont consultables sur europe.bzh *

Je déclare

<http://europe.bzh>

• Je m'engage :

A fournir toute autre pièce nécessaire à l'instruction de ma demande, si la demande m'en est faite par le service instructeur *

Je m'engage

A indiquer au service instructeur toute modification des éléments transmis *

Je m'engage

A informer le cas échéant dans les meilleurs délais le service instructeur de l'entrée de ma structure dans une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) *

Je m'engage

A respecter les obligations en matière de publicité de l'aide européenne. Ces obligations sont consultables sur europe.bzh *

<https://ridecom.europe.bzh>

Je m'engage

A me conformer aux obligations liées aux vérifications et contrôles sur place ou sur pièces qui seront effectuées dans le cadre de cette demande et à faciliter l'accès au site sur lequel se déroule l'opération aux agents compétents chargés des contrôles et audits. *

Je m'engage

Précédent Enregistrer Suivant

Joindre RIB + pièces justificatives puis TRANSMETTRE